

BIBLIOTHECA UNIV JAGELL CRACOVIENSIS

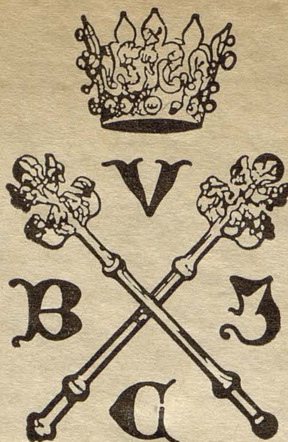
391338
391361

Mag. St. Dr.

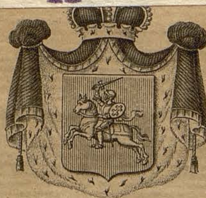
II



1085 | II. S. J.



I 391338 I
I 391361
Mag. St. Dr. II



Ex-Libris
PODHORCE

1319

2

A LA RÉPUBLIQUE
DE POLOGNE.

APRÈS avoir fait retentir l'Europe du cri de mon innocence, je m'adresse à ma Nation pour en être jugé.

J'avois été engagé dans le parti que j'ai suivi, presqu'au sortir de l'adolescence, par l'exemple de mon Pere & de mon Frere. Je les ai vu sceller de leur sang leur attachement pour la cause qu'ils avoient embrassée; j'avois leur mort à venger, & ma Patrie étoit déchirée. Je crus remplir les devoirs de fils & de Citoyen, en prenant les armes, & je me dévouai à ce double objet; mais je le fis en Gentilhomme & en Militaire, non pas en lâche assassin.

Cependant un complot formé dans les ténébres, éclate; il est exécuté par des hommes obscures, dont je ne connoissois l'un, que parce qu'il m'avoit été adressé par mes Supérieurs, pour le faire escorter à sa destination; je n'ai jamais vu ni connu l'autre. On dit que ce dernier me nomma entre ses complices, ou plutôt qu'il me déclara le Chef & l'Auteur d'une entreprise que j'aurois eu en horreur, si j'en avois été prévenu. Je fus dénoncé par les Gazettes comme Parricide; mais les dépositions qui me chargeoient, les aveux des coupables, les procédures faites entre eux, & l'Arrêt qui les absout, ou les condamne, sont restés ensevelis dans la nuit du plus profond secret.

J'appris mon crime par ma proscription; aussi-tôt j'élevai ma voix pour réclamer les droits sacrés du Citoyen, de ne pouvoir être jugé sans avoir été entendu; ces droits qu'on n'a jamais contesté aux plus vils scélérats. Je demandai d'être admis à me justifier; j'allai au-devant des soupçons, pour les détruire; j'ignorois les faits que la haine & la calomnie avoient

391356
II

inventé contre moi; mais je les réfutai, en prouvant mon innocence.

Cependant l'accuſation divulguée contre moi, ſubſiſte; ma conſcience m'abſout, mais le Public clair-voyant, à peine revenu des premieres impreſſions, ſuſpend encore ſon jugement par reſpect pour la main d'où elles ſont parties; & le zélateur aveugle croit encore venger la Royauté outragée par des aſſaſſins, en perſécutant un Militaire qui a toujours porté les armes avec honneur, & dont la réputation n'a jamais été flétrie par aucun reproche.

Si la cauſe du Roi de Pologne eſt devenue celle de tous les Rois, la mienne eſt celle de l'humanité; elle eſt en particulier la vôtre, & vous, mes Freres, mes Concitoyens, qui, aſſemblés en Corps de Nation, devez guérir les plaies de la République, en baniſſant d'entre nous les haines, l'animoſité, l'eſprit de parti & la prévention. Vous devez remettre en vigueur & faire fleurir nos Loix; mais quelle autre mérite plus votre attention, que celle qui défend de ſévir contre un Citoyen? A moins qu'il ne ſoit convaincu, en juſtice réglée, d'un crime qui mérite cette peine.

Je ne demande ni grace ni faveur, c'eſt aux coupables à recourir à ces moyens de ſe ſouſtraire à l'animadverſion publique; je ne demande qu'à être jugé, à connoître mes crimes, à m'en juſtifier, & à effacer une tache qui n'affecte pas mon honneur, mais qui ternit ma réputation.

Je me préſente au milieu de vous, couvert de ma vertu, & de mon innocence, comme d'une Egide, à l'abri de laquelle je brave & je défie les fureurs de la calomnie. Ah! mes Freres, mes Concitoyens, ſi mon bras ne s'eſt armé que pour votre bonheur, ſi j'ai deſiré de verſer tout mon ſang pour votre tranquillité, je n'ai fait que mon devoir; mais jugez moi, c'eſt l'uſage le plus précieux que vous puiſſiez faire de l'autorité que la Nation vous a confiée!

CASIMIR PULAWSKY.

Biblioteka Jagiellońska

stdr0026221


DE LA
BIBLIOTHEQUE
DE MR LE PR
ALEXANDRE
LUBOMIRSKI